

Nombre de membres
En exercice : 8
Présents : 7
Pouvoirs : 0
Votants : 7

PROCES VERBAL SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 5 juin 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole, DEBRUYNE Caroline, TEITGEN Carole, LIONS Pascale

Absent excusé :

Absent non excusé : M THIBAUT Darig

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

Ordre du jour :

Création régie de recettes « Manifestations culturelles »
Tarifs entrée concert – boissons et sandwiches du 17 juin 2023
Modification des statuts du SIAEPA Chémery-Méhers
Création d'un bulletin d'infos périodique
Questions diverses

CREATION DE REGIE DE RECETTES « Manifestations culturelles »

Monsieur le maire ayant la délégation de création de régie (db du 12 février 2021) Cette délibération est annulée. Un arrêté de création de régie sera pris.

TARIFS CONCERT DU 17 JUIN 2023 – ENTREE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que suite à la création d'une régie de recettes « Manifestations culturelles » les tarifs du concert du 17 juin 2023 doivent être fixés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

- Entrée du concert : 3 € (gratuit jusqu'à 12 ans révolus)

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA CHEMERY-MEHERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-17

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable et d'Assainissement CHEMERY-MEHERS en date du 24 janvier 1968, modifiés le 24 juillet 1998, le 31 août 1998, le 27 janvier 2006 et le 24 mars 2009,

Considérant que le Comité Syndical a souhaité modifier ses statuts, notamment l'article 3, par une délibération du 3 avril 2023, portant le nombre de délégués suppléants pour chaque commune à TROIS et le nombre de membres du bureau à QUATRE, soit le Président, le vice-président et un membre pour chaque commune.

Après avoir entendu monsieur le maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable et d'Assainissement CHEMERY-MEHERS comme suit :

Article 3 : Le syndicat est dirigé par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1, L. 5211-7 et L.5211-8 du CGCT à raison de :

- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la Commune de CHEMERY
- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la Commune de MEHERS

Le mandat des membres du comité syndical est lié à celui des membres des conseils municipaux dont ils sont issus.

Le comité syndical élit parmi ses membres son bureau qui est composé du président, d'un vice-président et d'un membre par commune.

CREATION D'UN BULLETIN D'INFOS PERIODIQUE

Monsieur le maire expose au conseil qu'il serait souhaitable de communiquer régulièrement aux administrés sur la vie communale en plus du bulletin annuel.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de la création d'un bulletin d'informations périodique.

L'ordre du jour étant terminé, monsieur le maire lève la séance à 21h

Le Maire, Gilles LIONS

La secrétaire de séance, M.Pierre FICHTEN

